

COMMUNE  
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 6 Février 2023 à 20 h 30.**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU et Nathalie POTÉREAU.

**Absents et excusés :** Mme et MM. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Guillaume BOSSARD, Florent DELCLOS, Florent JOURDAN (pouvoir à Auguste GUILLET), Erwan MAILLOT, Olivier QUAIREAU (pouvoir à Natacha NAULEAU), Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET.

**Secrétaire de séance :** M. Cyril CONTESSE.

Le compte-rendu de la réunion du 9 Janvier 2023 est approuvé.

---

### ↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :**

- Restaurant scolaire - Tarifs
- Centre de Gestion - Convention d'Accompagnement Personnalisé à l'Évolution Professionnelle (APEP)

---

### ↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

#### ➤ **EPF - Prolongation de convention ÉcoQuartier**

Monsieur le Maire nous fait part de la validation de l'intercommunalité sur l'avenant de prolongation de la convention avec l'EPF pour l'ÉcoQuartier « La Brosse ».

#### ➤ **Bois de Cené - Brigade de Gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement du Président de la République à créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie au cours du quinquennat, pour renforcer la sécurité de tous les Français et améliorer la prise en compte des victimes. Les moyens nécessaires à la création de ces nouvelles unités - fixes ou itinérantes - sont garantis par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, largement adoptée par le Parlement en décembre dernier. Un projet d'installation d'une brigade de Gendarmerie sur la Commune de Bois de Cené est soutenu par Challans Gois.

#### ➤ **Compostage collectif Place des Libertés**

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de son installation près du transformateur électrique et du parking public. Il précise qu'un agent communal sera chargé de l'entretien de ce composteur dans l'attente de trouver un participant. Les riverains contactés ont tous adhéré au projet, celui de composter leurs déchets. Cet équipement est mis gracieusement à la disposition de la commune par Challans Gois.

#### ♦ Tarifs séjours

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs séjours de l'Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics »,** comme suit :

Groupe	Quotient - 900		Quotient + 900	
	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2022	Tarif 2023
Séjour des petits	50 €	60 €	60 €	70 €
Séjour des moyens	90 €	100 €	105 €	115 €
Séjour des grands	120 €	130 €	140 €	150 €

#### ➤ Espace Jeunes Ado'Space - Tarifs des activités 2023 Modification

Par **délibération n° 14-11-2022** en date du 5 Décembre, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des activités de l'Espace jeunes Ado'Space pour l'année 2023.

En raison de difficultés de paramétrage du logiciel de facturation et après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le tarif B des activités 2023,** comme suit :

Activité d'accompagnement de projet des jeunes ou Activité « hors les murs » sur la commune	Gratuit
TARIF A : Activité encadrée à l'Ado'Space	5 €
TARIF B : Activité avec intervenant ou Sortie extérieure avec transport	10 € - 15 € ou 20 € avec application du tableau des QF si égale ou supérieure à 10 €
TARIF C : Séjour	Coût réel du séjour Moins actions d'autofinancement des jeunes Application du tableau des QF

#### ➤ Restaurant scolaire - Tarifs

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs du Restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023,** comme suit :

- Repas réservé à l'année ou dans un délai supérieur à 15 jours : **4,24 €**,
- Repas sans réservation : **4,77 €**,
- Panier repas PAI (uniquement) : **1 €**,
- Charges du personnel en cas de fermeture pour des raisons sanitaires ou exceptionnelles : **1,06 €**.

Monsieur le Maire précise que ces augmentations tarifaires, évaluées sur la base de l'inflation 2022, ont pour objectif de limiter le niveau du déficit public sur l'ensemble de ces services : jeunesse et restauration.

### ↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

#### ➤ Budget Principal - Amortissements 2023

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'amortir les investissements réalisés en 2022 au chapitre 20 et fixe les durées d'amortissement,** comme suit :

Investissements	Montant	Durée
Étude faisabilité urbaine	3 600,00 €	2 ans
Logiciel OMEGAFLEX Badges Salle de sports	1 393,34 €	2 ans
Logo Commune	214,80 €	2 ans
SYDEV - Remise à Niveau	818,00 €	2 ans
SYDEV - Éclairage public Rue des Mimosas	31 959,00 €	15 ans
SYDEV - Terrain de Football	20 855,00 €	15 ans
SYDEV – Éclairage public Parking Carrefour	12 479,00 €	15 ans

---

## ↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

### ➤ Numérotation de rue - Square du Reinet

Suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un numéro de rue, comme suit : 3 Bis Square du Reinet.**

### ➤ VINCI Construction – Convention mise à disposition bacs OM et EMB

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Entreprise VINCI Construction de Châteauneuf sur Sarthe (49), concernant la mise à disposition de bacs travaux soit 1 bac OM de 240 litres et un bac EM de 240 litres, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2023, pour une durée de 6 mois, pendant la durée des travaux de la 2x2 voies RD 948, moyennant un montant de 105 € part fixe (6 passages OM et 8 passages EMB) et une part variable selon les passages supplémentaires**

---

## ↳ VIE ASSOCIATIVE, VIE MUNICIPALE ET COMMUNICATION

### ➤ Comité des Fêtes - Subvention St Tophe

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de verser une subvention au Comité des Fêtes pour la Fête de la St Tophe du 9 Juillet 2022 d'un montant de 800 € au titre de l'année 2022.**

---

## ↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

### ➤ École Publique « Arc en Ciel » - Subvention Classe découverte Modification

Par **délibération n° 13-11-2022** en date du 5 Décembre 2022, le Conseil Municipal a accepté de verser une subvention à l'École Publique « Arc en Ciel » dans le cadre des classes de découverte, pour 30 élèves, d'un montant de 600 € (30 x 5 € par élève et par nuitée).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de modifier la délibération citée ci-dessus, comme suit : 600 € pour l'année 2022 et 600 € pour l'année 2023.**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, va étudier pour l'avenir les conditions d'accompagnement financier des classes découvertes et présentera un projet prochainement.

### ➤ Contrat d'Association avec l'OGEC - Acompte

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, présente à l'Assemblée une **demande d'acompte de l'OGEC St Christophe, de la participation financière accordée pour 2023 dans le cadre du contrat d'association, en raison de difficultés de trésorerie.**

Pour l'année 2023, le coût d'un élève de l'école publique évalué à ce jour est de 796,19 €, soit une participation financière versée à l'OGEC qui représenterait 142 517,88 € (179 enfants ligneronnais). Celle-ci est votée au budget en Avril et versée en trois fois : mai, juillet et septembre.

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande, ne pouvant accorder un acompte sur une dépense non votée, et propose une rencontre avec Monsieur le Président de l'OGEC St Christophe et Monsieur le Directeur de l'école privée « Sainte Marie » de St Christophe.**

### ➤ Les Loustics

#### ◆ Grille tarifaire

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire de l'Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics » (annexée à la délibération), à compter du 1<sup>er</sup> Février 2023.**

➤ **Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle que l'objectif est d'inciter les propriétaires à louer ou vendre leurs locaux. Le programme communautaire de l'OPAH met à leur disposition des aides substantielles pour améliorer leur habitat. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'instaurer la taxe d'habitation sur les locaux vacants.**

➤ **Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse » Tranche 1 - Aide financière Primo-accédants**

Par **délibération n° 11-9-2022 en date du 3 Octobre 2022**, le Conseil Municipal a déterminé le prix de vente des lots de ce lotissement et a validé l'attribution d'une **aide financière aux primo-accédants** visant à assurer une mixité sociale et générationnelle, permettant aux ménages à revenus modestes de s'installer sur la commune.

Des critères d'éligibilité ont été définis pour sélectionner les dossiers de candidature : primo-accédant, âge, résidence actuelle, composition de la famille, revenu fiscal de référence, commune d'activité.

L'aide est attribuée au candidat remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Être primo-accédant de sa résidence principale : pour être considéré primo-accédant, il ne faut pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux années précédant la date de l'offre,
- Avoir des ressources inférieures ou égales aux plafonds du PSLA.

Lors de sa réunion du 17 Janvier dernier, la Commission « Solidarité et Citoyenneté » a étudié les dossiers de candidature et a sélectionné les 11 premiers dossiers pouvant bénéficier de cette aide.

Après proposition de la Commission et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'attribuer une enveloppe globale de 33 000 € pour les 11 premiers dossiers de candidature remplissant les critères définis, soit 3 000 € par primo-accédant.** Ce montant sera inscrit sur le budget Principal de l'année 2023.

➤ **CAUE – Cotisations 2023**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour l'année 2023, d'un montant de 40 €.**

➤ **Recrutement médecins – Avenant au contrat avec Activa Médical**

Par **délibération n° 10-2-2021 en date du 8 Février 2021**, le Conseil Municipal a passé un contrat avec le Cabinet Activa Médical de Rennes (35) pour le recrutement d'un médecin généraliste. Après avoir été reconduit tacitement pour la même durée, ce contrat arrive à son terme le 16 Février 2023. Le recrutement n'ayant pas été finalisé à ce jour, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant avec le Cabinet Activa Médical concernant une prolongation d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 16 Février 2024, sans engagement financier en l'absence de médecin généraliste recruté.**

➤ **Frais pour logo – Remboursement à Mme LE BARILLEC-BRIEN**

Après proposition de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais de sondage pour le logo à Madame Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, pour un montant de 49 €.**

## ↳ PERSONNEL COMMUNAL

### ➤ Définition de ratios d'avancement de grade

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion**, comme suit :

- Grades d'avancement : - Agent de maîtrise principal,  
- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
- Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement au grade	Taux de promotion proposé	Nombre d'agents pouvant être promus
3	100 %	3

### ➤ Centre de Gestion - Convention d'Accompagnement Personnalisé à l'Évolution Professionnelle (APEP)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée **une convention émanant du Centre de Gestion concernant une mission d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle**. Une demande a été formulée par Madame Marjorie JOLY et a été acceptée par la Commission du Personnel au titre du Compte Professionnel de Formation.

Ce dispositif a pour but de proposer aux agents un accompagnement individualisé pour les guider dans leur projet d'évolution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec le Centre de Gestion, pour une mission d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle**, qui se déroule en 6 à 8 entretiens d'une durée d'environ 1 h 30 à 2 h, pour un coût de 80 € de l'heure.

## ↳ DIVERS

### ➤ Rétroplanning communication et Agenda évènements municipaux

Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, et Madame Stéphanie LABOUR, Conseillère municipale, nous font part de cet agenda. Il sera communiqué très prochainement aux élus.

### ➤ Charte : règles de fonctionnement de communication

Madame Carine MIGNÉ, Adjointe en charge du dossier, présente à l'Assemblée cette charte qui retrace l'organisation et les moyens mis en œuvre lors de la communication.

### ➤ Police municipale : Activités 2022 et projet radar

Monsieur le Maire et Monsieur Daniel PROUX nous font part des activités du policier municipal (PM) sur l'année 2022 présentées et commentées lors de la réunion annuelle des 3 maires (Falleron, Froidfond et St Christophe du Ligneron). Un projet d'acquisition d'un radar vitesse utilisable par le PM a été débattu et est présenté à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.

### ➤ Pompiers : bilan 2022

Monsieur le Maire nous fait part du bilan des interventions des Pompiers qui lui a été présenté par le Capitaine David DORN.

Séance levée à 22 h 40.

Pour extrait, Affiché le 13 Février 2023  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 6 Mars 2023 à 20 h.